

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1999 B 00064

Numéro SIREN : 352 588 727

Nom ou dénomination : URBAT PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2020 sous le numéro de dépôt 17155



CG/1999 B 00064

SCP DENEL - GUILLEMAIN - RIEU - de CROZALS -
TREZEGUET - GUIRAUD - DORIA AVOCATS
23BIS RUE MAGUELONE
34000 MONTPELLIER

Nos références : CG/1999 B 00064

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée URBAT PROMOTION

Résidence Oxygène
1401 AVENUE DU MONDIAL 98 - CS 68214
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

SIREN : 352 588 727

N° de gestion : 1999 B 00064

Le greffier soussigné constate le 23/09/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/17155, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 21/09/2020
 - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 23/09/2020

Le greffier





SCP DORIA AVOCATS
AVOCATS A LA COUR
23 bis, Rue Maguelonne
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 04 07 40
Fax. : 04 67 04 20 87
secretariat@doriavocats.com

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE

À Madame, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Montpellier

Je soussigné,

Maître Henri de CROZALS,

Avocat inscrit au barreau de Montpellier, agissant en qualité de mandataire de la société URBAT PROMOTION, société par actions simplifiée, au capital de 40.167.600 € ayant son siège social Résidence Oxygène - 1401, Avenue du Mondial 98 CS 68214 - 34905 Montpellier Cedex 2, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 352 588 727 ;

A l'honneur de vous exposer :

- que ladite société a, conformément à ses statuts, clôturé le 31 décembre 2019 les comptes de son exercice social, qu'elle devait en principe réunir une assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2020 ;
- que, suivant l'article 3 de l'ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020 et en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les délais imposés pour convoquer l'assemblée chargée de procéder à l'approbation des comptes de l'exercice ont été prorogés de trois mois ;
- qu'en conséquence la société URBAT PROMOTION doit réunir une assemblée à cette fin au plus tard le 30 septembre 2020.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant : l'intervention du Commissaire aux comptes est retardée, les missions relatives à l'audit des comptes sociaux et des comptes consolidés ne pourront pas être terminées avant le 30 septembre 2020.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Madame, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Montpellier, de proroger d'un délai supplémentaire de deux mois le délai de réunion de l'assemblée lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, en respectant les délais d'information des actionnaires prévus par la loi.

Pièce 1 : comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Fait à Montpellier
Le 10 septembre 2020

M^e Henri de CROZALS


DORIA AVOCATS
Avocats à la Cour
23 bis Rue Maguelone

34000 MONTPELLIER
Tél. 04 67 04 07 40 - Fax: 04 67 04 20 87
Email : secretariat@doriavocats.com

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
9 RUE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

NOUS, NADINE BAPTISTE PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER
VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26 , L 241-5 , L 225-100 , ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE
AUTORISONS:

URBAT PROMOTION
1401, Avenue Du Mondial 98-Cs 68214
Résidence Oxygène
34965 MONTPELLIER CEDEX 2
NUMERO RCS :352 588 727
1999 B 64

A PROLONGER JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2020
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE 21 SEP. 2020

LE GREFFIER ASSOCIE

PI. LE PRESIDENT
Le Juge délégué Achille AMET

